



## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Au 21 avril 2020

### DESIGNATION

Le Théâtre aux Mains Nues est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les arts de la marionnette. Son siège social est fixé au 7 square des Cardeurs, 75020 PARIS. Le Théâtre aux Mains Nues conçoit, élabore et dispense des formations à Paris, et sur l'ensemble du territoire, seul ou en partenariat.

Les financeurs sont les Opco, les entreprises ou collectivités publiques, Pôle emploi, les personnes à titre individuel.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Théâtre aux Mains Nues.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### OBJET :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le Théâtre aux Mains Nues pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client.

La souscription du dossier de candidature ou le « bon pour accord » d'un devis spécifique entraîne l'acceptation sans réserve de l'ensemble des conditions ci-dessous.

### Conditions et modalités d'inscription

Pour s'inscrire, il faut remplir et renvoyer au Théâtre aux Mains Nues un dossier d'inscription et joindre les pièces demandées sur la fiche d'inscription. Un accusé de réception est envoyé par mail au candidat.

Parallèlement, le candidat doit le cas échéant entamer des démarches pour obtenir le financement du coût pédagogique de sa formation auprès de son OPCO ou de l'institution dont il dépend.

L'inscription définitive d'un candidat est subordonnée à :

- la recevabilité pédagogique, évaluée à partir des pièces demandées (et d'un entretien dans le cas des formations professionnelles)
- à la recevabilité financière de son dossier. La recevabilité financière est avérée :
  - à réception de l'accord de prise en charge ou à la signature du contrat de formation (pour les formations supérieures à 100h)
  - à réception d'un chèque ou d'un virement de règlement (pour les formations courtes)

### **Effectif et ajournement**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le Théâtre aux Mains Nues peut alors proposer au Client de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le Théâtre aux Mains Nues se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités

### **Devis spécifiques**

Des devis (propositions détaillées avec descriptif de formation et prix) sont envoyés en réponse aux demandes de formations spécifiques. Les commandes ne sont prises en compte qu'à réception du devis datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » par le Client.

### **Clause d'engagement et de responsabilité**

Le Théâtre aux mains nues se donne une obligation de moyens pour les formations proposées. Le déroulement, les contenus et les moyens utilisés sont susceptibles de changements à l'initiative du responsable des formations dans le respect des objectifs pédagogiques. Par ailleurs, le Théâtre aux mains nues ne pourra être tenu pour responsable des modifications intervenues à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.

### **Prix et conditions de règlement**

Les formations professionnelles font l'objet d'une exonération de TVA. Pour toutes les formations , les prix sont indiqués et facturés TTC. Les frais pédagogiques comprennent la formation et le support pédagogique. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Le règlement des frais pédagogiques doit être effectué

- à 30 jours date de facture par chèque ou virement bancaire sauf conditions spécifiques pour les conventions avec les financeurs publics , Opco ou employeurs

- à la signature du contrat pour les particuliers et selon l'échéancier prévu

### **Annulation, absence ou interruption d'une formation**

Toute formation commencée et interrompue par le Stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue est dûe en totalité. En cas de cessation anticipée de la formation pour cas de force majeure dûment reconnue, seules les heures réellement suivies sont dûes. Toute formation commencée et interrompue sur décision du Théâtre aux mains nues suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre du stagiaire, est dûe en totalité.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation du Théâtre aux Mains Nues distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent faire l'objet d'un financement public ou mutualisé. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement au Théâtre aux Mains Nues.

D'autre part, en cas d'annulation avant le début de la formation par le Client, le Théâtre aux Mains Nues se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.

- si l'annulation intervient moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix H.T. de la formation.

Toute annulation ou interruption doit être communiquée par écrit.

### **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, orale, marionnette...) utilisés par Le théâtre aux mains nues pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, il est interdit d'utiliser, de transmettre, reproduire, exploiter ces documents, sans un accord écrit du Théâtre aux mains nues

### **Protection des Données à caractère personnel**

Les informations recueillies concernant le stagiaire font l'objet d'un traitement destiné à l'Administration du Théâtre aux mains nues, pour suivre l'inscription, le suivi et la validation de la formation. Les données sont conservées jusqu'au terme de la formation. Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Il peut s'opposer au traitement de ses données et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant au Théâtre aux mains nues. Le stagiaire peut introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

### **Disposition diverse**

Si certaines dispositions des présentes CGV étaient déclarées nulles ou inapplicables au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites mais les autres conditions n'en garderont pas moins leur force et leur portée.

### **Attribution de juridiction**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et le Théâtre aux Mains Nues à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.